

Zeitschrift: Inform'elles : bulletin d'information du Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura

Herausgeber: Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura

Band: - (1983)

Heft: 5: Programme du BCF, législature 1983-1986

Artikel: Programme du BCF pour la législature 1983-1986

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-349728>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PROGRAMME DU BCF POUR LA LÉGISLATURE 1983-1986

élaboré à la suite des Assises du 5 mars, sur la base :

- du "Document à l'usage des participantes et participants aux Assises";
- des synthèses écrites, données par les groupes de travail à la fin des Assises;
- des rapports faits par les animatrices des groupes de travail.

ENSEIGNEMENT

Objectifs

- Introduire un enseignement identique pour filles et garçons. En particulier rendre l'enseignement ménager mixte et obligatoire dans les degrés primaires et secondaires, donner aux filles et aux garçons un enseignement, et en activités créatrices sur textiles (ACT) et en travaux manuels (ACM), mixtes et obligatoires.
- Lutter contre la reproduction des stéréotypes sexistes, en particulier veiller au choix du matériel scolaire. Dans le cadre de la formation, sensibiliser les enseignants au problème de l'égalité des chances entre filles et garçons.
- Améliorer le statut des enseignantes en économie familiale et en travaux à l'aiguille.

Moyens d'action

Ces objectifs nécessitent au préalable une étude approfondie :

- les ACT et ACM enseignées de manière

mixte et obligatoire. Il faudra examiner les conséquences d'une telle modification sur les contenus, les programmes scolaires, et la formation du corps enseignant;

- la reproduction des stéréotypes sexistes. La sensibilisation du corps enseignant, l'élaboration d'un matériel didactique permettront de combattre la reproduction des stéréotypes, non seulement dans les manuels scolaires, mais aussi dans les attitudes et comportements des enseignants. Cette préoccupation doit toucher tous les degrés scolaires, y compris l'école enfantine. Des cours devraient être organisés aussi bien dans le cadre de la formation initiale que dans celui du perfectionnement;
- l'amélioration du statut des enseignantes en économie familiale et en travaux à l'aiguille. C'est une véritable garantie de l'emploi qu'il faut pouvoir leur offrir. Le problème, très complexe, devra être abordé en référence aux modifications subies par les matières enseignées, ainsi qu'aux débouchés que peut ouvrir la formation des adultes.

Il faudra aussi veiller à l'application des grilles horaires afin que les dispositions concernant l'introduction de l'égalité entre filles et garçons soient respectées partout.

Afin d'associer les parents et les éducateurs à la lutte contre les stéréotypes et à l'introduction de l'égalité dans l'enseignement, une vaste information devra être faite.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Objectifs

- Encourager la formation professionnelle et la poursuite des études des jeunes filles.
- Favoriser la diversification du choix professionnel des jeunes filles.

Moyens d'action

En plus de la campagne d'information (cf Inform'elles no 4, pages 11 et 12) et de sensibilisation qui touche les associations professionnelles regroupant les métiers dits "masculins", les enseignants, les parents d'élèves et enfin les jeunes filles, il faut englober l'ensemble de la population en élargissant les moyens d'information (presse, radio, TV, affichage, etc.).

L'action sur les mentalités, essentielle en ce domaine, nécessite toute une animation autour de ce thème. Le but n'est pas de pousser les jeunes filles à "faire un métier d'homme", mais de promouvoir leur épanouissement en ouvrant toutes les possibilités de formation. Ceci doit également être clairement expliqué. Des exemples de femmes ayant choisi ces métiers serviront d'appui. L'information sur de nouvelles professions devra être très rapidement répandue.

Des cours de "mise à niveau scolaire", de préparation à la maturité fédérale pourront être mis sur pied, pour les jeunes comme pour les adultes (réinsertion professionnelle).



(dessin Marie Friedli)

TRAVAIL

Objectifs

- Confirmer le droit au travail des femmes.
- Favoriser l'application du principe "à travail égal, salaire égal".
- Face au chômage, organiser des cours de formation et de recyclage en vue de favoriser la réinsertion professionnelle.
- Favoriser l'aménagement du temps de travail (temps partiel).
- Favoriser l'accès des femmes à des postes à responsabilités.

Moyens d'action

Un vaste travail de recherches et d'enquêtes doit tester l'hypothèse selon laquelle les stéréotypes sexistes déprécient les critères de rapidité, d'aptitude aux travaux fins, de sens des relations, de résistance

nervouse et physique, notamment, dans les évaluations de postes, au profit des critères de force musculaire, aptitude aux travaux lourds, sens du commandement, etc.. Cette dévalorisation empêche l'application du principe "à travail égal, salaire égal." Il faut éliminer cette discrimination.

(Femmes suisses, sept. 82)



La loi sur l'introduction du principe d'égalité doit être menée à terme : elle contiendra une procédure afin de favoriser l'accès des femmes aux postes à responsabilités dans l'administration. Une enquête sera également faite au sein de l'administration.

L'information sur le travail à temps partiel sera envisagée. Elle montrera les avantages aussi bien pour les employés que pour les employeurs.

Les cours de recyclage donnés aux chômeuses comme aux chômeurs permettront une diversification des emplois.

Des cours d'introduction à l'information seront dispensés afin d'assurer les emplois dans les professions de bureau, par exemple.

Dans le domaine du travail, l'Etat en tant qu'employeur doit, partout, donner l'exemple et confirmer le droit au travail pour les femmes. La création de crèches et de gardiennages à domicile, d'écoles maternelles et de classes de devoirs surveillés sera soutenue. L'organisation des devoirs surveillés sur le schéma des crèches à domicile sera étudiée. La surveillance d'enfant malade par le père ou la mère devrait être facilitée, ou l'organisation de gardiennage à domicile élargie.

La situation de travail des paysannes sera étudiée en regard des problèmes de formation et de leur absence des statistiques sur les personnes actives.

Une autre anomalie statistique est à corriger, celle de la disparition des tables du chômage des personnes ne touchant pas d'indemnités-chômage.

RÉINSERTION PROFESSIONNELLE

Objectifs

- *Etudier les diverses possibilités de financer la formation et le recyclage des femmes qui désirent se réinsérer dans le monde professionnel après une interruption de plusieurs années.*
- *Favoriser leur réinsertion professionnelle.*

Moyens d'action

L'étude de ces objectifs débouchera sur des modifications de la législation sur les bourses ou sur l'élaboration de nouvelles dispositions afin de financer une deuxième formation ou un

DOSSIER

recyclage. La solution des prêts sans intérêt sera examinée.

L'information sur les possibilités de se présenter aux examens de fin d'apprentissage sans suivre, réglementairement, la formation, mais en étant au bénéfice de plusieurs années de pratique, doit être diffusée largement.

A la suite des cours de préparation à la réinsertion professionnelle, des stages en entreprises devraient pouvoir être organisés.

Un dossier intitulé "créer son emploi" pourrait être élaboré, indiquant les démarches à effectuer et les possibilités offertes par divers fonds.

La mise sur pied de filière "emplois-femmes" sera soutenue (bureau de recherche et d'offre d'emplois pour les femmes).

de ces moyens, envisagé dans le domaine "travail", permettra évidemment au conjoint qui, au foyer, assume les tâches éducatives et ménagères, de se libérer parfois.

L'importance sociale de ces tâches doit être révélée et reconnue, et déboucher sur une définition quantitative et qualitative; l'attribution des allocations familiales au conjoint qui vole ses soins au foyer pourrait en être un signe.

Des séminaires sur des thèmes touchant directement les conjoints travaillant au foyer seront organisés, par exemple concernant la lutte contre les stéréotypes sexistes.

L'information sur le nouveau "droit du mariage" (effets généraux du mariage, régimes matrimoniaux et successions) devra être diffusée dès son entrée en vigueur.

Les problèmes rencontrés par les personnes âgées, des femmes en grande majorité, feront l'objet d'une attention particulière, également.

FAMILLE

Objectifs

- Etudier les problèmes d'organisation familiale, si les deux conjoints ont une activité lucrative, ou si un seul exerce une activité lucrative (crèches, garderies, devoirs surveillés, etc.).
- Définir le statut social et économique du conjoint qui vole ses soins au ménage, aux enfants.

Moyens d'action

Le recensement des moyens de garde et des différents services de loisirs sera effectué et des listes d'adresses mises à disposition. Le développement

CENTRE DE CONSULTATION, ET ASSURANCE-MATERNITÉ

Objectifs

- Créer un Centre de consultation en matière de planning familial, d'information en cas de grossesse, de consultation conjugales et d'éducation sexuelle.
- Elaborer la loi sur l'assurance-maternité ; égaliser les cotisations, des femmes et des hommes, aux assurances-maladie et accidents.

Moyens d'action

Ces deux objectifs sont étudiés par deux commissions extra-parlementaires.

Concernant le centre de planning, la diffusion de notre enquête avait été demandée.

Elle fit l'objet du dernier numéro d'Inform'elles (No 4). Les revendications du BCF y étaient posées. Il s'agira, au dépit du rapport de la commission, de les faire valoir.

Ensuite, toute l'information nécessaire sera donnée sur le personnel du centre (formation suivie notamment), sur les activités déployées (qui ne s'adressent pas qu'aux femmes et ne concernent pas que des "problèmes"), sur l'organisation, etc.

(Femmes Suisses)



Au sujet de l'assurance-maladie et de l'assurance-maternité qui, selon notre Constitution, deviendront obligatoires, il convient de veiller à l'égalité des cotisations entre hommes et femmes et de promouvoir une assurance-maternité qui mérite cette appellation (congé maternité et congé parental). Le congé maternité devrait être de 16 semaines comme d'ailleurs le prévoit la révision LAMA, et un congé parental doit être prévu sans être de neuf mois tel que proposé dans l'initiative "Pour une protection efficace de la maternité".

POLITIQUE

Objectifs

- Promouvoir une meilleure participation des femmes aux organes politiques.
- Promouvoir la réflexion sur le genre de politique menée par les femmes.
- Favoriser la formation civique et politique des femmes.

Moyens d'action

Les campagnes menées par le BCF devront être renouvelées chaque fois que cela sera justifié, les différents cours organisés devront l'être à nouveau. Le système de séminaire sur un week-end semble convenir davantage que les soirées. Les sensibilisations se feront avant la préparation des listes électorales.

D'autres cours concernant la politique pourraient être mis sur pied, dans le genre "exercices pratiques", par exemple d'élaboration et de présentation d'un budget.

La réflexion sur le genre de politique menée par les femmes s'échaffaudera sur le constat d'un certain désintérêt, mais aussi d'un certain rejet des pratiques des partis politiques.

Les rencontres avec les femmes parlementaires seront prévues.

SERVICES OFFERTS PAR LE BCF

Objectifs

- Développer le Service de "Permanence-renseignements" : élargir les possibilités d'accueil et étendre les domaines d'informations.
- Mettre en valeur la documentation afin d'en permettre l'accès au public, en particulier en établissant des dossiers à son intention.

Moyens d'action

La décentralisation de la Permanence est à étudier, par exemple sous forme d'une rotation par district.

Des informations juridiques, mais aussi sur la formation, la réinsertion professionnelle, l'emploi, etc. devront y être disponibles.

Dans la mesure du possible, on ne fera pas les démarches à la place des personnes qui viendront à la Permanence, mais on préférera leur donner les moyens de les effectuer elles-mêmes.

L'information doit être intensifiée et plus régulière, dans la presse en particulier.



Un genre de "flash-BCF" apparaîtrait à date fixe, donnant des indications courtes et précises, soit sur l'activité du BCF, soit sur un problème précis.

A l'occasion, cette information serait développée dans des dossiers, restant quand même simples.

Il faut rechercher d'autres sujets de cours et de séminaires, constituer des groupes de réflexion, par exemple autour des actions du BCF, afin de favoriser non seulement l'information, mais aussi la formation.

LÉGISLATION

(ce domaine n'a pas été traité aux Assises)

Objectifs

- *Revoir la législation cantonale sous l'angle de l'égalité des droits entre hommes et femmes.*
- *Proposer les modifications ou nouveaux textes nécessaires.*

Moyens d'action

Un premier inventaire des discriminations contenues dans la législation a déjà été fait l'an passé. Par manque de temps, le stade suivant n'a pu être entamé. Il faudra reprendre la tâche et, à partir de l'inventaire, proposer les modifications nécessaires.

Une loi sur l'introduction du principe d'égalité est en projet qui, par quelques directives d'interprétation, évitera la révision d'autres textes. Ce même projet proposerait une procédure afin de favoriser l'accès des femmes à des postes à responsabilités, soit lors de nomination, soit lors d'élection. Enfin, ce projet de loi imposerait un programme de révision de la législation jurassienne en fixant des échéances.

* * * * *

Permanence hebdomadaire du BCF

durant les vacances, la permanence du lundi soir n'est plus assurée;

les responsables du BCF seront à disposition pendant les heures de bureau, pour tous renseignements utiles ou problèmes à régler. Il est donc possible de prendre rendez-vous.

La permanence reprendra à partir du 22 août 1983, chaque lundi de 16 heures à 20 heures.

Rue des Moulins 19 - 2800 Delémont
tél. 066 / 22 98 66

